Amqui, le 18 novembre 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 18 novembre 2019 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1

- M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
- M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
- M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5

Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

Me Marie-Hélène Dupont, directrice générale

- Me Vincent Paradis, greffier
- M. Bruno Caron, responsable du Service de l'urbanisme
- M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
- M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable

N° 2019-398 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Michel Germain, appuyée par M. Égide Charest, à 19 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-399 ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, en ajoutant deux points en « Affaires nouvelles », soit :

- Entente mutuelle de terminaison d'emploi pour un employé Désignation du signataire
- Demande de la Fédération des Villages-relais du Québec Déploiement de la plateforme numérique Anekdote – Appui de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-400 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Michel Germain, appuyée par Mme Sarah-Josée Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAX.) POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA <u>PRÉSENTE SÉANCE</u>

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Les personnes présentes n'ont aucune question à poser, ni aucun commentaire à faire.

CORRESPONDANCE AU 15 NOVEMBRE 2019

Me Vincent Paradis, greffier, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au 15 novembre 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2019-401 <u>Liste des comptes au 31 octobre 2019 – Approbation</u>

Il est proposé par M. Normand Boulianne appuyé par M. Richard Leclerc

d'approuver la liste des comptes au 31 octobre 2019, telle que présentée par Me Marie-Hélène Dupont, directrice générale, pour la somme totale de 1 081 772,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>Déclaration des intérêts pécuniaires des élus – Dépôt</u>

L'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) prévoit que les membres du conseil municipal doivent déposer annuellement une déclaration mise à jour de leurs intérêts pécuniaires, et ce, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection.

De ce fait, Me Vincent Paradis, greffier, mentionne avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour de tous les membres du conseil municipal, soit :

- M. Pierre D'Amours, maire
- Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
- M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
- M. Michel Germain, conseiller, district n° 3
- M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6.

Procès-verbal de correction du 8 novembre 2019 – Règlement n° 852-19 – Dépôt

Suivant l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), Me Vincent Paradis, greffier, dépose un procès-verbal de

correction daté du 8 novembre 2019 relatif au Règlement n° 852-19 modifiant le Règlement n° 832-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 265 000 \$ adopté lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, de façon à corriger la date « 7 octobre 2019 » figurant à l'annexe A par la date « 27 août 2019 ».

N° 2019-402 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Renouvellement pour l'année 2020

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de renouveler l'abonnement à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour l'année 2020, au montant de 8 728,66 \$, taxes incluses.

La dépense est afférente à l'exercice financier subséquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-403 Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels – Désignation du responsable

Considérant que la Ville d'Amqui est assujettie aux obligations de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de ladite Loi, la Ville d'Amqui doit veiller à la nomination et à la présence continue d'un responsable de l'accès aux documents au sein de l'organisme;

Considérant que Me Vincent Paradis occupe maintenant le poste de greffier à la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de désigner Me Vincent Paradis, greffier, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à la Ville d'Amqui, rétroactivement à son embauche, soit le 17 juin 2019;

de transmettre la présente résolution à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-404 Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec – Désignation du responsable

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de désigner M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à titre de représentant de la Ville d'Amqui pour les demandes de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-405

Télédiffusion des séances du conseil municipal – Renouvellement de l'entente avec la Télévision communautaire (TVC) de la Vallée de La Matapédia inc. pour l'année 2020

Il est proposé par M. Normand Boulianne appuyé par M. Michel Germain

d'accepter le renouvellement de l'entente avec la Télévision communautaire (TVC) Vallée de La Matapédia inc. pour la captation, le montage vidéo et la télédiffusion des séances du conseil, soit 11 séances, pour un montant de 4 565 \$, plus taxes, pour l'année 2020;

d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du Service de développement économique durable, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui le renouvellement de ladite entente.

La dépense est afférente à l'exercice financier subséquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-406

Entente de remboursement avec Quilles Vallée d'Amqui inc. – <u>Désignation des signataires</u>

Considérant que Quilles Vallée d'Amqui inc. reconnaît devoir payer à la Ville d'Amqui un montant de 36 000 \$, représentant la somme impayée de la vente du lot 4 827 599 du Cadastre du Québec;

Considérant que Quilles Vallée d'Amqui inc. s'engage à rembourser à la Ville d'Amqui ladite somme, à raison de 6 000 \$ par année, pour les années 2020 à 2025 inclusivement;

Considérant que Quilles Vallée d'Amqui inc. a fait une demande de don à la Ville d'Amqui en date du 20 septembre 2019 pour soutenir ses activités de fonctionnement;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par M. Normand Boulianne

de faire un don à Quilles Vallée d'Amqui inc., de 36 000 \$, à raison de 6 000 \$ par année, pour les années 2020 à 2025 inclusivement;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et Me Vincent Paradis, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'entente de remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-407

Vente des lots 6 346 558 et 6 346 559 du Cadastre du Québec à Jos Lefrançois (2008) inc., achat du lot 6 347 121 du Cadastre du Québec et acquisition d'une servitude – Désignation des signataires

Considérant que Jos Lefrançois (2008) inc. souhaite agrandir son entreprise;

Considérant que la Ville d'Amqui est propriétaire des lots 6 346 558 et 6 346 559 du Cadastre du Québec, que ces lots sont vacants et ne lui présentent aucune utilité;

Considérant que la Ville d'Amqui désire conserver une bande riveraine de 10 mètres sur les lots à vendre à Jos Lefrançois (2008) inc.;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'accepter les termes et conditions prévus à la promesse d'achat signée par Jos Lefrançois (2008) inc. le 13 novembre 2019 et d'autoriser Me Vincent Paradis, greffier, à signer ladite promesse;

de transférer du domaine d'utilité publique au domaine privé les lots 6 346 558 et 6 346 559 du Cadastre du Québec à vendre à Jos Lefrançois (2008) inc.;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et Me Vincent Paradis, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les actes découlant de la promesse d'achat, dont la vente des lots 6 346 558 et 6 346 559 du Cadastre du Québec à Jos Lefrançois (2008) inc. au montant de 48 340,45 \$, l'achat à Jos Lefrançois (2008) inc. du lot 6 347 121 du Cadastre du Québec au montant de 951,26 \$ et l'acquisition à titre gratuit d'une servitude sur les lots 6 177 035, 6 346 558 et 6 347 120 du Cadastre du Québec en faveur du lot 6 346 643 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-408

Offre de service d'honoraires professionnels en architecture – Hôtel de ville – Mise à niveau du rapport d'expertise et étude comparative – Acceptation

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ et couvrant 80 % des dépenses admissibles;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter l'offre de service du 24 octobre 2019 et d'octroyer le mandat au consortium mhnollet + BGLA-architecture et design urbain, au montant de 16 996, 27 \$, plus taxes.

La dépense est afférente à l'exercice financier subséquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-409

Offre de service d'honoraires professionnels en ingénierie -Hôtel de ville - Mise à niveau du rapport d'expertise et étude comparative - Acceptation

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ et couvrant 80 % des dépenses admissibles;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par M. Égide Charest

d'accepter l'offre de service du 17 septembre 2019 et d'octroyer le mandat à la firme Stantec au montant de 8 800 \$, plus taxes.

La dépense est afférente à l'exercice financier subséquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-410

Prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque - Certificat de réception définitive des ouvrages et libération de la retenue contractuelle - Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue contractuelle au montant de 9 919,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque, réalisés par Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-411

Travaux de remplacement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts -Rues Brigitte et Georges-Étienne-Guérette – Libération de la retenue temporaire pour le manuel d'opération du poste de pompage -**Acceptation**

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Michel Germain

d'accepter la libération de la retenue temporaire pour le manuel d'opération du poste de pompage au montant de 10 000 \$, taxes incluses, suivant les travaux de remplacement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour les rues Brigitte et Georges-Étienne-Guérette, réalisés par Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-412 Achat de pavage en vrac pour l'année 2019 – Décompte progressif des coûts n° 4 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 4 en date du 1^{er} novembre 2019, pour la somme de 2 861,43 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Eurovia Québec Construction inc. (Gaspésie), pour la fourniture d'enrobé bitumineux en vrac pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-413

Travaux de pavage pour l'année 2018 – Rues Proulx, du Pont, J.-A.-Brillant, Marc-Aurèle-Fortin – Certificat de réception définitive des <u>ouvrages et libération de la retenue contractuelle – Acceptation</u>

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue contractuelle au montant de 11 400,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage des rues Proulx, du Pont, J.-A.-Brillant, Marc-Aurèle-Fortin, pour l'année 2018, réalisés par Les Pavages des Monts inc.;

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-414

Travaux de pavage pour l'année 2018 – Rue Bellevue – Certificat de réception définitive des ouvrages et libération de la retenue contractuelle – Acceptation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier appuyé par M. Égide Charest

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 536,37 \$, taxes incluses, pour les travaux de pavage de la rue Bellevue, pour l'année 2018, réalisés par Les Pavages des Monts inc.;

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-415

Paiement des honoraires professionnels en architecture pour la reconstruction du garage municipal – Acceptation

Il est proposé par M. Michel Germain appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser le paiement des honoraires professionnels en architecture pour la somme de 45 100,69 \$, taxes incluses, à être versée à la firme

Atelier 5, pour la reconstruction du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-416

Demande des résidents de la presqu'île aux Quatre-Vents – Versement de la compensation financière en vertu du Règlement n° 646-07 – Autorisation

Considérant que les résidents de la presqu'île aux Quatre-Vents ont formulé une demande de compensation financière, conformément au Règlement n° 646-07 relatif à une politique d'intervention en matière de services dans les zones de villégiature;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser le versement de la compensation financière à laquelle ils ont droit, soit un montant de 2 437,40 \$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Note: M. Égide Charest, conseiller, dénonce son conflit d'intérêts, puisque parmi les demandeurs se trouvent son frère, M. Ghislain Charet, et sa belle-sœur, Mme Manon Lauzier. Il mentionne n'avoir participé à aucune discussion préalable et se retire du vote.

N° 2019-417

Abrogation de la résolution 2019-374 – Demande d'aide financière pour la mise en commun et l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues

Considérant la résolution 2019-374 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 octobre dernier;

Considérant que la Ville d'Amqui a décidé de présenter la demande d'aide financière pour la mise en commun et l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues avec la municipalité de Sayabec plutôt qu'avec la municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Michel Germain

d'abroger la résolution 2019-374 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Ressources humaines et technologies de l'information ».

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2019-418

Offre de l'entreprise 9103-2789 Québec inc. (Félix pièces d'auto 2001) – Vente du camion F-350, année 1997 – Acceptation

Considérant que le camion Ford F-350, année 1997, n'est plus en état de marche et qu'il n'est plus utile pour la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain appuyé par M. Richard Leclerc

de transférer le camion Ford F-350, année 1997, du domaine d'utilité publique au domaine privé;

d'accepter l'offre pour le camion F-350, année 1997, faite par l'entreprise 9103-2789 Québec inc. (Félix pièces d'auto 2001) reçue en date du 8 novembre 2019, au montant de 300 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-419

Mise à jour partielle du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – <u>Acceptation</u>

Considérant que, par la résolution 2019-352, la Ville d'Amqui a mandaté le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la mise à jour partielle de son plan d'intervention, dans la cadre de sa demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Considérant que la mise à jour partielle du plan d'intervention datée du 15 novembre 2019, sous le numéro de dossier 7.3-7047-15-01, a été déposée en séance;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la mise à jour partielle du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, préparée par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 29 octobre 2019

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 29 octobre 2019 est déposé en séance.

N° 2019-420

Offre de service de la MRC de La Matapédia – Règlements modifiant le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats – Concordance au schéma d'aménagement et projet pilote des poules pondeuses en milieu urbain – Acceptation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier appuyé par M. Michel Germain

d'accepter l'offre de service datée du 12 novembre 2019 du Service de l'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia, au montant de 2 770,10 \$.

La dépense est afférente à l'exercice financier subséquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-421

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Projet de la Ferme Avibest inc. – Aliénation d'une partie des lots 3 163 943 et 3 163 960 du Cadastre du Québec – Appui de la Ville d'Amqui

- Considérant que le requérant présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Considérant que cette demande vise à obtenir l'autorisation de procéder au lotissement et à l'aliénation d'environ 24 hectares des lots 3 163 943 et 3 163 960 du Cadastre du Québec, situés près des rangs Saint-Louis et Saint-Alfred, à Amqui;
- Considérant que l'acquisition de ces parties de lots est dans le but de construire un poulailler d'œufs de consommation d'une capacité de logement maximale de 32 000 poules;
- Considérant que le projet est conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la ville d'Amqui entre autres quant aux distances séparatrices relatives aux odeurs;
- Considérant que le projet du demandeur n'aura pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté agricole;
- Considérant que l'un des principaux moteurs économiques de la Ville d'Amqui est l'agriculture et que le projet de construction d'un poulailler pouvant loger 32 000 poules vient consolider le développement économique de la région;
- Considérant que l'autorisation de cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec aura pour effet de redynamiser une terre agricole où l'agriculture est moins présente;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Normand Boulianne

d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Avibest inc.

N° 2019-422 Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 420, du Cadastre du Québec, situé au 9, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d'affichage

- Considérant que le 9 octobre 2019, M. Kim Chenel a déposé la demande de permis n° 2019-0590 concernant la propriété située au 9, boulevard Saint-Benoît Ouest, lot 3 165 420 du Cadastre du Québec;
- Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de modifier une enseigne appliquée existante sur le mur avant du bâtiment principal et de modifier une enseigne autonome existante;
- Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt commercial et que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05;
- Considérant que l'objectif du règlement est de susciter l'implantation d'un affichage de qualité mettant en valeur le secteur commercial;
- Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.3.8.1 et 3.3.8.2 du *Règlement sur les PIIA* n° 617-05;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser la modification et l'installation des enseignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-423 Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 424, du Cadastre du Québec, situé au 38, rue Normand Sud – Projet d'aménagement paysager

- Considérant que le 24 octobre 2019, M. Bryan Ruel a déposé la demande de permis n° 2019-0612 concernant la propriété située au 38, rue Normand Sud, lot 3 165 424 du Cadastre du Québec;
- Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de réaliser des travaux d'aménagement dans la cour avant de la propriété;
- Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt commercial et que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05;
- Considérant que l'objectif du règlement est d'encourager la mise en place d'aménagements qui sont en relation avec les particularités du site et qui sont susceptibles de rehausser l'environnement visuel;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.3.7.1 et 3.3.7.2 du *Règlement sur les PIIA* n° 617-05;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser la réalisation des travaux d'aménagement dans la cour avant du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique durable ».

LOISIRS ET CULTURE

N° 2019-424

Demande d'aide financière au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air – Autorisation de présentation du projet pour le parc Théodore-Gagné et désignation du signataire

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser la présentation du projet de mise à niveau du sentier du parc Théodore-Gagné et d'amélioration de l'accessibilité au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

de confirmer l'engagement de la Ville d'Amqui à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-425

Politique familiale municipale et plan d'action famille 2019-2022 – <u>Adoption</u>

Considérant que la Ville d'Amqui a effectué la mise à jour de sa Politique familiale municipale (PFM) et qu'elle a élaboré un nouveau plan d'action s'échelonnant de 2019 à 2022, conformément aux besoins exprimés par les familles lors d'une

consultation publique par le biais d'un sondage;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

que la Politique familiale municipale et le plan d'action famille 2019-2022 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2019-426 <u>Liste des dons au 7 novembre 2019 – Approbation</u>

Il est proposé par M. Normand Boulianne appuyé par M. Égide Charest

d'approuver les dons suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
Club de patinage artistique	Compétition régionale les	100 \$ et
Mira-Belle inc.	18 et 19 janvier 2020	200 pochettes (valeur de 268 \$, plus taxes)
Opération Nez rouge Vallée de La Matapédia	Opération Nez rouge 2019- 2020	200 \$
Club de danse l'Amitié	Gala de danse le 30 mai 2020	Gratuité de la salle communautaire et de la cuisine (valeur de 300 \$)
Moisson Vallée Matapédia	Cueillette de denrées non périssables pour l'année 2019-2020	1 000 \$
Le Parc des p'tits frileux (COSMOSS La Matapédia)	Activité à la piscine municipale le 20 novembre 2019	Gratuité de la piscine municipale (valeur de 73,54 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2019-427

Rencontre de l'Association des bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent le 22 novembre 2019, à Mont-Joli – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Michel Germain appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Mike Roy, responsable de la bibliothèque, à participer à la rencontre de l'Association des bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 22 novembre 2019, à Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-428

Formation « Technicien de glace niveau 1 : Réfrigération de base », les 19 et 20 novembre 2019, à Charny – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Michel Germain appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, Mme France Théberge, préposée aux loisirs, et M. Harold Tardif, préposé aux loisirs, à participer à la formation « Technicien de glace niveau 1 : Réfrigération de base », qui se tiendra les 19 et 20 novembre 2019, à Charny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2019-429 Entente mutuelle de terminaison d'emploi pour un employé – Désignation du signataire

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter l'entente mutuelle de terminaison d'emploi pour un employé, intervenue le 15 novembre 2019, et mettant fin à son emploi à partir du 29 novembre 2019;

d'autoriser Me Marie-Hélène Dupont, directrice générale, à signer l'entente;

d'autoriser le versement des sommes convenues dans l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2019-430 Demande de la Fédération des Villages-relais du Québec – Déploiement de la plateforme numérique Anekdote – Appui de la Ville d'Amqui

Considérant que la Fédération des Villages-relais du Québec réalise diverses démarches et sollicite des partenaires pour la promotion du réseau des Villages-relais;

Considérant que les municipalités accréditées Villages-relais possèdent des atouts et des attraits culturels, patrimoniaux et touristiques distinctifs;

Considérant que la promotion de ces attraits permet de stimuler l'économie de la région et l'augmentation du nombre de visiteurs avec la possibilité de prolonger leur séjour;

Considérant l'importance grandissante de l'utilisation des technologies pour la promotion et le référencement des attraits;

Considérant que la plateforme numérique Anekdote représente un grand potentiel permettant de doter les Villages-relais d'un outil de promotion unique et innovateur dans le monde des plateformes numériques;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette appuyé par M. Michel Germain

d'appuyer la Fédération des Villages-relais du Québec dans ses démarches auprès du ministère du Tourisme et du ministère des Transports pour l'obtention d'un soutien financier permettant le déploiement de la plateforme numérique Anekdote dans les Villages-relais, pour une plus grande promotion des atouts et des attraits de chaque municipalité membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Les personnes présentes dans la salle n'ont aucune question à poser, ni aucun commentaire à faire.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2019-431 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 49, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par M. Michel Germain.

	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Pierre D'Amours Me Vincent Paradis Greffier		